

En Corse, les ménages agricoles sont plus souvent exposés à la pauvreté que dans l'Hexagone

Insee Analyses Corse • n° 69 • Juin 2026



En 2020, la Corse compte 2 900 exploitations agricoles, qui font vivre des centaines de ménages. Leur situation économique est moins favorable que dans les autres régions métropolitaines. Un tiers des personnes appartenant à un ménage agricole corse vit sous le seuil de pauvreté, soit deux fois plus qu'au niveau national. Les bénéficiaires agricoles sont plus faibles en Corse. Cette faiblesse s'explique d'abord par la taille réduite des exploitations insulaires et leur spécialisation. La composition du ménage joue également un rôle déterminant. Les ménages composés uniquement d'exploitants, sans autre source de revenus, sont les plus vulnérables. À l'inverse, la présence d'un non-exploitant réduit la dépendance à l'agriculture et protège davantage le foyer contre la pauvreté. Les revenus non agricoles et, dans une moindre mesure, les revenus du patrimoine compensent en partie ces écarts, mais ne suffisent pas à résorber l'écart avec la moyenne hexagonale.

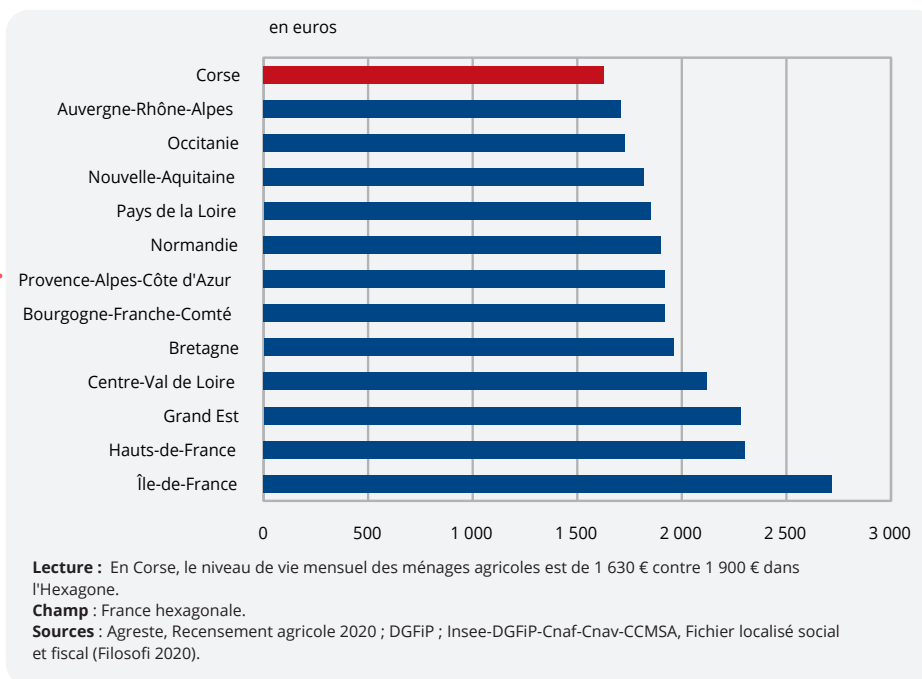
En partenariat avec :

Agreste

Statistique publique
de l'agriculture, de l'alimentation,
de la forêt et de la pêche

Les agriculteurs corses produisent du vin, de la charcuterie, du fromage, des agrumes bénéficiant de signes officiels de qualité (AOP, etc.) et d'autres produits reconnus au-delà des frontières de l'île. Ces spécialités incarnent une agriculture ancrée dans les traditions et rythmée par les saisons. Les 2 900 exploitations de l'île couvrent ainsi des activités variées, du maraîchage à l'élevage. Ces exploitations font vivre des centaines de ménages dont la composition est très variable. Un ménage peut être constitué d'une seule personne ou comprendre plusieurs générations vivant sous le même toit. De même, tous les membres en activité ne sont pas nécessairement exploitants agricoles. Dans tous les cas, leur situation économique est moins favorable que dans l'Hexagone.

► 1. Niveau de vie médian des ménages agricoles en 2020 selon les régions de l'Hexagone



Les ménages agricoles sont deux fois plus souvent pauvres en Corse que dans l'Hexagone

En 2020, la moitié des ménages agricoles insulaires vit avec moins de 1 630 €

par mois, contre 1 900 € en France hexagonale. La Corse est ainsi la région où les ménages agricoles ont le **niveau de vie médian** ► **définition** le plus faible, devant l'Auvergne-Rhône-Alpes et l'Occitanie ► **figure 1**.

En Corse, 30,4 % des personnes appartenant à un **ménage agricole** ► **définition** vivent sous le **seuil de pauvreté** ► **définition**, soit deux fois plus que dans l'Hexagone ► **figure 2**.

Les écarts de niveau de vie entre les ménages agricoles les plus riches et les plus pauvres sont également plus marqués en Corse qu'en France hexagonale. Les ménages les plus aisés disposent d'un niveau de vie mensuel moyen d'au moins 3 700 euros, un montant comparable à celui observé dans les autres régions. Ce niveau de vie est six fois supérieur à celui des ménages les plus modestes, contre quatre fois plus en moyenne hexagonale.

Les bénéficiés agricoles sont moindres en raison de la taille réduite des exploitations

En Corse, la part des **bénéficiés agricoles** ► **définition** dans l'ensemble des **revenus** ► **définition** des ménages agricoles est inférieure à la moyenne de l'Hexagone (19 % contre 34 %) ► **figure 3**. La région présente la part la plus faible des régions. Sur l'île, ces bénéficiés agricoles représentent 700 € par mois par ménage en moyenne, soit deux fois moins que dans l'Hexagone.

Cette situation s'explique d'abord par la **taille économique des exploitations** ► **définition**, plus réduite sur l'île. Neuf exploitations insulaires sur dix sont des micros, des petites ou des moyennes exploitations, contre huit sur dix dans l'Hexagone. Au sein de ces structures, la pauvreté est plus marquée. Elle concerne 32,8 % des ménages contre 19,8 % en France hexagonale ► **figure 4**.

À l'inverse, les ménages vivant de grandes exploitations présentent un taux de pauvreté inférieur à 10 %. Ils dégagent même un revenu plus élevé sur l'île que dans l'Hexagone. Ainsi, parmi eux, les plus aisés atteignent un niveau de vie de 6 250 € par mois, soit 36 % de plus que dans l'ensemble des régions.

Le type d'**activité agricole** ► **définition** joue également un rôle important dans le revenu des ménages. En Corse, un ménage agricole sur cinq est spécialisé dans l'élevage d'ovins, de caprins ou d'autres herbivores, soit deux fois plus que dans l'Hexagone. Or, ce type d'exploitation dégage moins de bénéfices agricoles et concentre davantage de pauvreté (23,6 % contre 16,2 % pour l'ensemble des ménages agricoles) [Givois, 2024 ; pour en savoir plus (1)]. À l'inverse, seuls 12 % des ménages agricoles insulaires vivent dans une exploitation viticole ou de grande culture, où la précarité est moins fréquente, contre 43 % en France hexagonale ► **figure 5**.

Le circuit court, très répandu en Corse (79 % des exploitants), et le tourisme estival constituent de potentiels

► 2. Niveau de vie et taux de pauvreté des ménages agricoles, selon la composition du ménage

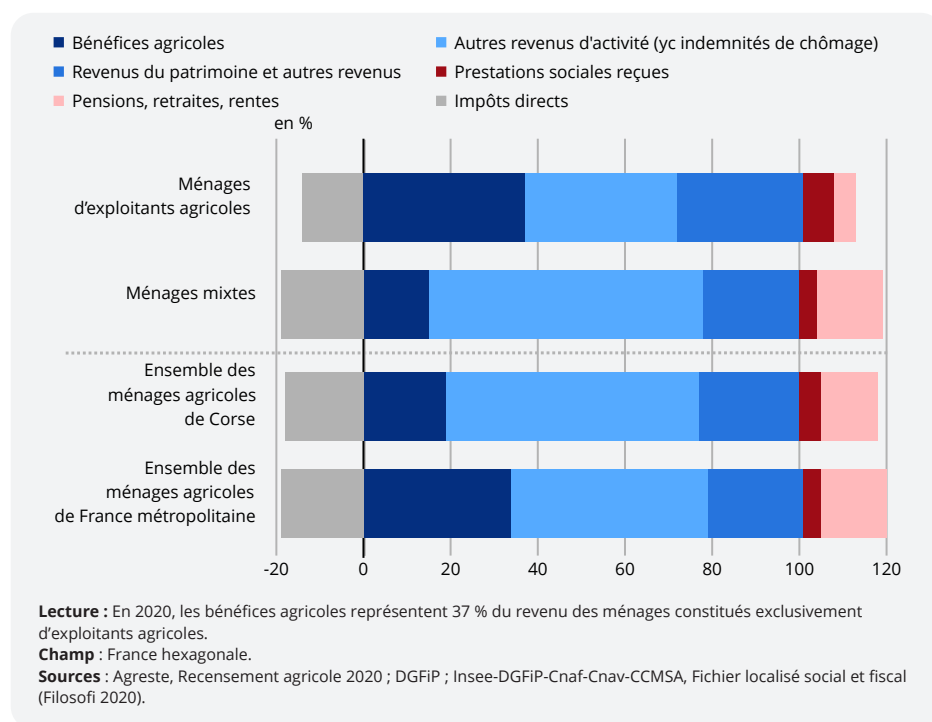
Caractéristiques des ménages	Ménages d'exploitants agricoles		Ménages mixtes		Ensemble des ménages agricoles	
	Corse	France métropolitaine	Corse	France métropolitaine	Corse	France métropolitaine
Part de personnes	81	82	19	18	100	100
Niveau de vie Médian (en €)	1 040	1 640	1 780	1 950	1 630	1 900
Taux de pauvreté	54,2	28,0	24,7	13,6	30,4	16,2

Lecture : En Corse, au sein des ménages agricoles, 81 % des personnes vivent dans un ménage composé uniquement d'exploitants agricoles.

Champ : France hexagonale.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFiP ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi 2020).

► 3. Décomposition des revenus des ménages agricoles, selon la composition du ménage



débouchés complémentaires. Cependant, bien que la fréquentation touristique se maintienne, les dépenses des visiteurs sont plus modérées ces dernières années, en lien avec la conjoncture économique. En 2024, les stocks invendus augmentent dans plusieurs filières, notamment la charcuterie, les fromages et les vins [Delor, Pailler, 2025, pour en savoir plus (2)].

Les ménages composés uniquement d'exploitants agricoles sont les plus vulnérables

En Corse, comme dans l'Hexagone, une personne sur cinq vivant dans un ménage agricole appartient à un ménage composé exclusivement d'exploitants agricoles. Au sein de cette catégorie, la situation économique apparaît particulièrement fragile. Sur l'île, la moitié de ces ménages d'exploitants vit avec moins de 1 040 €

par mois, contre 1 640 € dans l'Hexagone. Ainsi, un ménage d'exploitants sur deux vit sous le seuil de pauvreté, contre un sur quatre au niveau national. Les inégalités sont également plus marquées parmi ces ménages : les 10 % les plus aisés perçoivent des revenus dix fois supérieurs à ceux des 10 % les plus modestes, contre six fois en France hexagonale.

Deux facteurs expliquent cet écart. D'une part, ces ménages dépendent davantage des bénéfices agricoles. Or, ces bénéfices pèsent moins en Corse que dans l'Hexagone (37 % contre 57 %). D'autre part, cette précarité tient aussi à la structure des ménages. Parmi les ménages composés uniquement d'exploitants, neuf sur dix sont constitués d'un exploitant isolé en Corse, contre les deux tiers en France hexagonale. Leur situation est particulièrement fragile puisque le ménage ne repose que sur une seule personne et donc un seul revenu. Leur niveau de vie médian est inférieur d'un tiers à celui de

l'ensemble des ménages agricoles. C'est le cas, par exemple, de retraités poursuivant une petite activité agricole pour compléter leur pension, de jeunes récemment installés aux revenus encore faibles et peu diversifiés, ou d'exploitants isolés sans conjoint ni associé pour partager les charges.

La présence d'un non-exploitant atténue le risque de pauvreté

En Corse, comme dans l'Hexagone, huit personnes sur dix vivent dans un ménage agricole cohabitent avec au moins un non-exploitant. Cette situation diversifie les ressources au sein du foyer et réduit les risques de pauvreté. Les revenus agricoles ne représentent que 15 % de l'ensemble de leurs ressources, une part deux fois plus faible qu'au niveau national. La présence d'un conjoint salarié, d'un enfant actif ou d'un retraité joue donc un rôle prépondérant. Ces revenus complémentaires (salaires, pensions ou allocations chômage) réduisent le risque de pauvreté induit par l'activité agricole. Ils atténuent également les effets des aléas climatiques ou des fluctuations de prix. Cette composition du ménage peut aussi ouvrir des droits à certaines prestations sociales, renforçant la sécurité économique du foyer. Néanmoins, ces ménages restent plus pauvres sur l'île : la moitié d'entre eux vivent ainsi avec moins de 1 780 € par mois, contre 1 950 € en France hexagonale. En outre, le taux de pauvreté des ménages agricoles insulaires avec au moins un non-exploitant reste plus élevé que celui estimé dans l'Hexagone (24,7 % contre 13,6 %).

Les revenus non agricoles sont majoritaires au sein des ménages agricoles

Paradoxalement en Corse, les revenus non agricoles constituent la principale ressource des ménages agricoles. Quelle que soit la composition des ménages, ils représentent 58 % de leurs revenus (y compris chômage), soit 13 points de plus qu'en France hexagonale. Cette part plus élevée en Corse que dans l'Hexagone

► 4. Distribution du niveau de vie des ménages agricoles et taux de pauvreté selon la taille économique des exploitations

Taille économique des exploitations	Territoire	Niveau de vie des ménages agricoles				Taux de pauvreté (en %)
		1 ^{er} décile (en euros)	Médiane (en euros)	9 ^e décile (en euros)	Rapport inter-décile	
Grandes exploitations	Corse	1 150	2 500	6 250	5,5	9,8
	France métropolitaine	1 150	2 250	4 600	4,1	9,8
Micros, petites ou moyennes exploitations	Corse	550	1 550	3 350	6,0	32,8
	France métropolitaine	850	1 800	3 400	4,1	19,8
Ensemble des exploitations	Corse	600	1 650	3 800	6,4	30,4
	France métropolitaine	900	1 900	1 700	4,1	16,2

Note : Les déciles sont les valeurs qui partagent une distribution ordonnée en dix parties d'effectifs égaux. Le premier décile est ici le niveau de vie au-dessous duquel se situent 10 % des ménages.

Lecture : Les 10 % des plus pauvres des grandes exploitations agricoles en Corse ont des revenus inférieurs à 1 150 € par mois.

Champ : France hexagonale.

Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFIP ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi 2020).

► 5. Les différents types d'exploitations agricoles en Corse et dans l'Hexagone

Productions principales	Corse (en nombre)	France métropolitaine (en nombre)	Part en Corse (en %)	Part en France métropolitaine (en %)
Ovins, caprins, autres herbivores	598	35 915	20,4	8,8
Bovins	596	94 824	20,3	23,1
Fruits et autres cultures permanentes	539	18 832	18,4	4,6
Poly-culture, poly-élevage	371	46 107	12,6	11,2
Porcins, volailles, combinaison granivores	326	19 469	11,1	4,7
Viticulture	262	58 986	8,9	14,4
Marâchage, horticulture	142	17 680	4,8	4,3
Grandes cultures	101	118 258	3,4	28,9
Ensemble	2 936	410 071	100,0	100,0

Lecture : En Corse, en 2020, 598 exploitations agricoles ont pour production principale les ovins, caprins et autres herbivores.

Champ : France hexagonale.

Source : Agreste, Recensement agricole 2020, nomenclature Otex.

compense en partie la faiblesse des bénéfices agricoles. Elle place l'île en tête des régions françaises. Les revenus du patrimoine, issus notamment de fermages ou de locations de gîtes, représentent 23 % des revenus des ménages agricoles corses, un niveau proche de la moyenne nationale (22 %). Ils contribuent à sécuriser les ressources, notamment pour les exploitants les plus âgés. Cependant, tous les ménages n'en bénéficient pas. Ceux qui ne disposent pas d'un patrimoine significatif restent plus exposés à la précarité. Les prestations sociales représentent la même part de revenus en Corse et dans l'Hexagone (4 %). Cependant, elles jouent un rôle plus important pour les ménages

les plus modestes. En Corse, quatre ménages agricoles sur dix tirent jusqu'à 25 % de leurs revenus des prestations sociales, contre seulement deux sur dix dans l'Hexagone. ●

Barbara Luquet, Arnaud Huyssen (Insee), Vincent Delor, Philippe Pailler (Draaf)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

► Encadré 1 - Des dispositifs qui préservent la diversité et la viabilité du modèle agricole corse

En 2024, la Politique Agricole Commune (PAC) soutient les agriculteurs corses à hauteur de 56,9 millions d'euros, répartis entre 2 001 bénéficiaires. Parmi ces aides, 38,5 millions d'euros sont versés par l'Agence de Services et de Paiement au titre de soutien au revenu des agriculteurs. L'ODARC, organisme payeur régional, distribue quant à lui 18,4 millions d'euros pour le volet « développement rural » de la PAC.

Les filières d'élevage concentrent une part importante de ces soutiens. Ainsi, 6,14 millions d'euros sont consacrés aux bovins et aux petits ruminants, soulignant la place de l'élevage dans l'agriculture insulaire. Par ailleurs, 53 % des surfaces aidées en Corse correspondent à des parcours pastoraux (assemblages de lieux de pâture), essentiels au fonctionnement des élevages.

Ces aides sont globalement stables entre 2024 et 2025. Elles soutiennent la production, l'emploi agricole et la préservation des espaces ruraux.

► Encadré 2 - En Corse, les ménages agricoles sont deux fois plus pauvres que l'ensemble des actifs

Dans la majorité des régions françaises, les ménages agricoles présentent un niveau de vie médian inférieur à celui des autres ménages actifs [Collard et al., 2026 ; pour en savoir plus (2)]. Cette plus grande vulnérabilité se retrouve en Corse, où les écarts sont encore plus marqués. Ainsi, le taux de pauvreté des ménages agricoles est deux fois plus élevé que celui de l'ensemble des actifs de la région. Leur niveau de vie est inférieur de 12,6 %, un des écarts les plus importants de l'Hexagone derrière Auvergne-Rhône-Alpes. Cela se traduit par un niveau de vie médian inférieur de 230 € par mois pour les ménages agricoles par rapport à l'ensemble des ménages actifs résidant dans la région.

Sur l'île, l'écart de niveau de vie entre ménages agricoles et actifs est particulièrement élevé dans les coteaux corses (-20,3 %) et dans les montagnes (-14,9 %). À l'inverse, les ménages agricoles du littoral affichent un niveau de vie supérieur à l'ensemble des actifs (+7,1 %). Cela s'explique en partie par la présence de grandes exploitations, telles que les domaines viticoles et agrumicoles. Ces territoires littoraux offrent aussi plus d'opportunités d'emploi ou d'activité aux autres membres du ménage.

Par ailleurs, les écarts de niveau de vie au sein des ménages agricoles corses sont plus importants que parmi l'ensemble des ménages actifs. Cette caractéristique est partagée avec d'autres régions comme le Centre-Val-de-Loire ou les Hauts-de-France, mais dans une moindre mesure.

► Définitions

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Un **ménage est dit agricole** lorsqu'au moins un des membres détient une exploitation localisée en Corse répertoriée dans le recensement agricole 2020, dont les revenus sont positifs. Les revenus des ménages agricoles comprennent ceux de l'ensemble de leurs exploitations. Une exploitation peut être détenue par un ou plusieurs ménages.

Un ménage et les individus qui le composent sont considérés comme pauvres lorsque le niveau de vie du ménage est inférieur **au seuil de pauvreté**. En France et en Europe, le seuil est le plus souvent fixé à 60 % du niveau de vie médian. Il correspond à 1 128 € par mois en 2020 en France.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.

Les **benefices agricoles** intègrent les revenus d'activité non salariée des productions de l'exploitation, mais aussi les différentes aides telles que celles de la politique agricole commune [Givois, 2024 ; pour en savoir plus (1)]. Les bénéfices agricoles varient fortement d'une année sur l'autre, en raison des fluctuations des prix, des aléas climatiques qui pèsent sur les récoltes, et des aléas épizootiques qui pèsent sur les cheptels.

Au sens du recensement agricole, la **taille économique d'une exploitation** est définie par sa production brute standard (PBS). La PBS est une production potentielle de chacune des exploitations, calculée selon les prix et rendements d'une année donnée.

Sont dénommées :

- grandes, celles de plus de 250 000 € de PBS ;
- moyennes, celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 € ;
- petites, celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 € ;
- micro, les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 € par an.

Le type d'**activité agricole** est défini selon les **orientations technico-économiques** (Otex) constituent un classement des exploitations agricoles selon leur production principale (par exemple : « céréales et oléoprotéagineux », « maraîchage » ou « bovins-lait », etc.). La détermination de l'Otex d'une exploitation s'appuie sur le calcul de la production brute standard (PBS), qui représente la production potentielle en euros d'une exploitation, et est déclinée selon les différents types de productions végétales et animales.

► Source et méthode

Les résultats présentés dans cette étude s'appuient sur les données du recensement agricole 2020 réalisé par le service de la statistique et de la prospective (SSP). Celles-ci ont été enrichies avec les données fiscales de la DGFIP et le Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) construit par l'Insee à partir de différentes sources de données, portant sur l'année 2020. Cet enrichissement permet de mesurer le niveau de vie, ainsi que les différentes composantes du revenu disponible, des ménages fiscaux (hors collectivités et hors sans-domicile) dont au moins un membre est exploitant agricole au sens du recensement agricole.

Parmi les ménages fiscaux insulaires en 2020, 1 900 ont pu être appariés avec des exploitations agricoles issues du recensement agricole de 2020. Qualifiés dans cette étude de « ménages agricoles », ils représentent deux tiers des 2 900 exploitations recensées. Cela permet d'observer les caractéristiques des revenus et du niveau de vie des foyers où réside au moins un exploitant. Ils regroupent 5 000 personnes.

► Pour en savoir plus

- (1) Givois S., « Niveau de vie des ménages agricoles en 2020. La pauvreté monétaire, moins fréquente en présence de non-exploitants », Primeur no 1, février 2024.
- (2) Delor V., Pailler P., « Économie corse : entre regain touristique et vulnérabilités », Insee Conjoncture, juin 2025.
- (3) Insee, « Emploi et revenus des indépendants - Édition 2025 », Insee Référence, mai 2025.
- (4) Apers É. et al., « Combien gagne un agriculteur ? », le blog de l'Insee, décembre 2024.

